

224C2672
FR0000051732-FS0937

13 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ATOS SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2024, la société Tresidor Investment Management LLP¹ (72 Welbeck Street, London W1G 0AY, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS SE et détenir, pour le compte de fonds, 3 168 662 957 actions ATOS SE représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société ATOS SE³.

¹ Contrôlée par M. Michael Phelps. La société Tresidor Investment Management LLP agit en toute indépendance vis-à-vis de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Sur la base d'un capital composé de 63 175 046 985 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment prospectus approuvés par l'AMF sous le numéro 24-474 en date du 7 novembre 2024 et sous le numéro 24-501 en date du 25 novembre 2024 et communiqué de la société ATOS SE du 10 décembre 2024.